



BIEN DÉFINIR SON PROJET PROFESSIONNEL

Forte d'une douzaine d'années dans l'accompagnement à l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, l'Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle (AFIP) rappelle ici le préambule à la recherche d'un emploi : l'élaboration du projet professionnel.

L'expérience a démontré qu'aucune démarche professionnelle (réponse à une offre, candidature spontanée, mise en réseau, etc...) ne saurait aboutir sans la formulation d'un projet professionnel clair et précis. La plupart des jeunes diplômés ont une connaissance que très partielle du marché de l'emploi et variable suivant les stages qu'ils ont eu à accomplir ou les métiers auxquels ils ont été préparés. Ils concentrent leurs énergies sur la rédaction du CV et de la LM ou la préparation aux entretiens. Or, ce sont le projet professionnel et la mobilisation du réseau qui garantissent l'efficacité de toutes ces démarches. Ils permettent de se positionner de façon juste sur le marché

du travail ; d'engager des démarches spontanées et des actions auprès du réseau ; d'être acteur de sa démarche et de sa campagne de recherche d'emploi et de viser, ainsi, 100% du marché du travail.

Un projet professionnel se définit à partir d'un inventaire complet :

- De soi : mes souhaits et aspirations, mes savoir-faire, mes connaissances, les grands traits de ma personnalité, mon potentiel, mes contraintes de toutes natures, mes valeurs, mes goûts et centres d'intérêts, le type de fonction recherché etc...
- Du marché : le type d'entreprise recherchée, sur quel bassin économique ou zone géographique, sa taille, son secteur d'activités, etc....
- Du réseau : enquêtes « terrain métier » pour mieux affiner le projet.

C'est à partir de ces informations que je vais pouvoir élaborer ma stratégie personnalisée pour trouver l'emploi de mes rêves. Vous êtes le produit à vendre, l'employeur est le marché à séduire et votre projet professionnel est l'outil marketing vous permettant d'atteindre votre objectif. Beaucoup construisent leur projet professionnel sur des représentations vagues, abstraites, parfois sur

des rêves. Il peut y avoir beaucoup d'écart par rapport à la réalité. Ce qui les empêche de se présenter comme candidat crédible.

Le rôle de l'AFIP est de les accompagner dans cette démarche. Elle met à la disposition des candidats de nombreux outils pour faire leur bilan, pour mieux appréhender les réalités du monde du travail notamment grâce au réseau de parrainage.

La démarche AFIP : « Présentation de mon projet professionnel »

Etape 1 : Diagnostic de départ : guide auto-évaluation permettant au candidat de construire son projet professionnel

Etape 2 : Premier entretien individuel avec un consultant ou un coach. Son objectif est d'apprécier l'état d'achèvement du projet professionnel afin de déterminer la démarche d'accompagnement à mettre en œuvre par l'AFIP pour le candidat.

Etape 3 : Elaboration du processus d'accompagnement du candidat (contacter directement l'association www.afip-asso.org pour des informations complémentaires).

Les obstacles à vaincre pour élaborer un projet professionnel

- La méconnaissance de l'entreprise et de ses métiers. Sur ce plan, les étudiants ayant réalisé un stage ou ayant bénéficié d'une formation en alternance sont beaucoup mieux armés.

- La méconnaissance de la méthodologie d'élaboration d'un projet professionnel. Les universités commencent à peine à parler de projets professionnels aux étudiants.
- Les réticences à travailler dans des postes auxquels préparent ses études. Cela arrive quand les études ont été entreprises sans réel objectif métier ou sur l'insistance de tiers (parents). Puis « l'afipien » (adhérent à l'AFIP) s'aperçoit finalement avec une meilleure connaissance que cette voie ne lui correspond pas.
- Un marché de l'emploi saturé ou inexistant.

L'étendue du travail d'élaboration

Il va se faire au plus juste. En effet, les candidats n'ont pas tous le même « chantier », chaque cas est un cas particulier :

- Pour certains, pour clarifier leur projet, il s'agira de mieux connaître les différentes facettes d'un métier. « Par exemple : une personne préparée à une carrière commerciale mais réticente à la vente « dure » aura intérêt à repérer la variété des postes commerciaux afin de trouver celui qui lui conviendra, lui évitant ainsi un changement d'orientation. »

- Pour d'autres, il s'agira de repérer des secteurs qui leur sont appropriés et qui leur conviennent. « Par exemple : Il est assez fréquent que des « afipiens » ayant fait des études les prédisposant à travailler dans les banques où les compagnies d'assurances soient rebutés par leurs pratiques (ce qui empêche de leur attribuer un parrain). Ils auront alors à rechercher un secteur alternatif afin de trouver le parrain qui pourra les aider dans cette nouvelle voie.»

- De surcroît, il y a des cas où les personnes sont en totale confusion quant à leur avenir. Cela arrive souvent en cas de parcours atypique et pluridisciplinaire.

Les outils et méthodes de l'élaboration

L'AFIP utilise les outils et méthodes employés pour le bilan de compétences en tant que de besoin.

- Explicitation du parcours universitaire et professionnel
- Analyse des réalisations probantes
- Détail des savoirs et des savoir-faire
- Mise en valeur du Profil de compétences
- Identification de l'image de soi professionnelle vue par soi et vue par autrui
- Hiérarchisation et explicitation des intérêts professionnels
- Expression du système de valeur
- Expression des critères de choix pour le futur poste
- Expression des aspirations
- Réflexion et synthèse sur mes orientations passées et futures
- Recherche des postes possibles
- Analyse critique pour choisir 3 postes intéressants et détermination
- Enquêtes terrains



Carole da Silva présidente de l'afip
01 48 96 27 30 – accueil@afip-asso.org
www.afip-asso.org